

# 7 Jours Filpac CGT

N° 9 - Lundi 10 septembre 2012

## La dette ou l'emploi, il faut choisir !

**Le journal à Dassault, Le Figaro, s'en délecte.** Amault Bernard, patron des Echos, dont la seule vertu est d'être immensément riche, brandit le mur de l'argent. Lui qui excelle dans la vente de cognac, de champagne, et de fringues top de gamme, aurait des vertus singulières de morale libérale : vous voulez mon pognon, eh bien je me fais belge. Quand d'autres n'ont le choix que d'être chômeurs, précaires ou sous-payés, les Zacharias, ex PDG de Vinci (Suisse), Lindsay Owen-Jones, ex L'Oéal (Suisse aussi), Pélisson, ex Accor (Belgique), lancent des bras d'honneur par-dessus les frontières. La Finance, ennemi d'un jour de meeting au Bourget de feu le candidat Hollande, aurait donc un visage, celui des patrons ? ça alors ! Ils se ficheraient de leur patrie, de la morale sociale, et des pauvres ? Ben v'là aut'chose ! L'évasion fiscale est leur sport olympique. La monnaie est leur devise. Une bonne appropriation sociale de leurs résidences, châteaux et manoirs, et tout rentrera dans l'ordre social ! Ah, ça ira, ça ira....

1/ Le président Hollande, dimanche soir sur la télé Bouygues (TF1), décrète un « agenda 2014 » surdéterminé par le service de la dette. Telle est sa priorité. Le moyen ? Il a pris soin de n'en pas souffler mot à la télé, mais il s'appête à soumettre **fin septembre** au Parlement une « loi organique », qui grave l'austérité nationale dans celle de l'Europe, par l'adoption du traité européen Merkel Sarkozy. F. Hollande n'a pas renégoié ce traité, malgré l'une des 60 propositions de campagne :

11 Je proposerai à nos partenaires un pacte de responsabilité, de gouvernance et de croissance pour sortir de la crise et de la spirale d'austérité qui l'aggrave. Je renégocierai le traité européen issu de l'accord du 9 décembre 2011 en privilégiant la croissance et l'emploi, et en réorientant le rôle de la Banque centrale européenne dans cette direction. Je proposerai de créer des euro-obligations. Je défendrai une association pleine et entière des parlements nationaux et européen à ces décisions. Cinquante ans après le traité de l'Élysée, je proposerai à notre partenaire l'élaboration d'un nouveau traité franco-allemand.

« La règle d'or », si elle était adoptée par les parlementaires, rendrait les clés du budget national à un mécanisme financier européen centré sur la réduction des dépenses et la baisse du coût du travail, sécurité sociale comprise. Le Produit intérieur brut (la somme des valeurs ajoutées des entreprises du pays) ne pourrait plus servir la dépense ou l'investissement publics. Des mécanismes européens automatiques de correction en cas de dépassement, seraient déclenchés par les gendarmes de Bruxelles pour corriger le budget.

**En octobre, tout devrait être bouclé.** Gel des dépenses publiques, maintien du gel du barème de l'impôt (si le salaire progresse plus que l'inflation, il entre dans la tranche supérieure), montée de la pression fiscale, gel des emplois publics et des salaires... mise en place d'un « haut conseil aux finances publiques », qui, par-dessus le Parlement, verrouille le budget au compte des commissaires de l'Union européenne.

2/ La situation sociale réelle n'a pas émergé dans la prestation télévisée du président. Et pourtant, selon l'INSEE :

- Le SMIC mensuel net est de 1 118 euros début juillet.
- Le salaire médian (50% au dessus, 50% en dessous) est de 1 610 euros par mois
- 8,6 millions de Français sont en dessous du seuil de pauvreté, soit 60% du salaire médian (une augmentation moyenne de 400 000 par an, donc plus de 10 millions en 2013 si rien n'est fait)
- Le tableau de Pôle Emploi ci-dessous indique **5 050,8 millions chômeurs**, dont un peu plus de la moitié ont droit à une indemnisation limitée dans le temps.

Données CVS-CJO	Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi			Unités : milliers et %	
	Juillet 2011	Juin 2012	Juillet 2012	Variation sur un mois	Variation sur un an
France métropolitaine					
Catégorie A (actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi)	2 752,3	2 945,8	2 987,1	1,4	8,5
Catégorie B (actes positifs de recherche d'emploi, en activité réduite courte)	551,4	590,9	600,1	1,6	8,8
Catégorie C (actes positifs de recherche d'emploi, en activité réduite longue)	825,8	858,8	866,6	0,9	4,9
Catégories A, B, C (actes positifs de recherche d'emploi)	4 129,5	4 395,5	4 453,8	1,3	7,9
Catégorie D (sans actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi)	227,6	242,3	235,0	-3,0	3,3
Catégorie E (sans actes positifs de recherche d'emploi, en emploi)	347,5	363,8	362,0	-0,5	4,2
Catégories A, B, C, D, E (ensemble)	4 704,6	5 001,6	5 050,8	1,0	7,4

3/ C'est dans ce contexte que va s'ouvrir la « *Négociation nationale interprofessionnelle pour une meilleure sécurisation de l'emploi* ». Le Ministère du Travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social a envoyé le vendredi 7 septembre un « *Document d'orientation du ministère du Travail envoyé aux confédérations* » (adresse du document sur le site :

[http://www.filpac.cgt.fr/IMG/pdf/document\\_d\\_orientation.pdf](http://www.filpac.cgt.fr/IMG/pdf/document_d_orientation.pdf)).

4 points soumis au débat, **à échéance de la fin de l'année** :

1. *Lutter contre la précarité sur le marché du travail,*
2. *Progresser dans l'anticipation des évolutions de l'activité, de l'emploi et des compétences.*
3. *Améliorer les dispositifs de maintien de l'emploi face aux aléas conjoncturels, pour éviter les licenciements et les pertes de compétences dans les entreprises confrontées à des difficultés.*
4. *Améliorer les procédures de licenciements collectifs, lorsqu'ils n'ont pu être évités par les actions d'anticipation ou d'activité partielle ci-dessus, pour concilier un meilleur accompagnement des salariés et une plus grande sécurité juridique pour les entreprises comme pour les salariés.*

- Voilà des points qui intéressent les syndicats de la Filpac CGT, aux prises avec un patronat licencieur, dans le Papier, dans la Presse, la Distribution, l'Imprimerie lourde... Les négociateurs de la CGT devront donc être mandatés clairement par les syndicats, UD et fédérations de la toute la CGT.
- Cette négociation, issue du « Sommet social », se déroulera dans le cadre étroit **du traité européen qui serait adopté par le Parlement**. Quelles marges de négociation dans une austérité perpétuelle, dirigée par l'Union européenne, sommant les Etats endettés et déficitaires de casser des emplois et des dépenses publiques, de faire baisser le « coût du travail » au prix de la Sécurité sociale ?
- Et si les négociateurs concluent qu'une part supérieure du PIB devrait être allouée aux CDI, à la protection des chômeurs, à la Sécurité sociale, que déciderait en dernier ressort un gouvernement qui sert de passeur à la filière Austérité de l'Union européenne ?
- Flanqué de son secrétaire d'Etat à la question syndicale, François Chérèque (CFDT), le gouvernement sort la question centrale, toute libérale, de la « **compétitivité** » **des entreprises** ». Le thème cher au Medef et à Sarkozy retrouve une nouvelle vie. Medef, CFDT, CFTC et CGC avaient signé un document le 6 juin 2011 qui abordait la crise du système économique capitaliste du point de vue de la sauvegarde des profits : pour eux, la crise doit être traitée par la baisse des cotisations sociales, la flexibilité des salaires et du temps de travail. Voilà ce que « compétitivité » veut dire pour eux. Un axe majeur de la nouvelle majorité présidentielle.

### **Alors ? Rentrons dans la salle d'attente, rendez-vous dans deux ans, quand le président sifflera trois fois ?**

L'écrasement de la population grecque par les commissaires de la Troïka, la progression du chômage et de la pauvreté dans la zone euro, l'explosion de l'extrême droite et donc la montée du racisme, tout montre qu'ils nous mènent à la catastrophe. Et il faudrait attendre, résignés à passer à la casserole de l'austérité et au hold-up de la dette ?

Il faut tout faire pour qu'à la fin du mois le Parlement n'adopte pas l'austérité européenne comme orientation au dessus de la démocratie et des lois. Par tous moyens, adresse aux parlementaires, actions de mobilisation, référendum, l'illégitimité de cette austérité européenne doit éclater.

Nous affranchir de la servitude de la dette, c'est en même temps nous servir de la négociation sur l'emploi pour faire avancer le droit social, tant détruit ces dernières années :

- Par la loi, le pouvoir totalitaire du licenciement doit reculer, un cadre légal doit protéger les salariés contre les destructions massives en cours. Non seulement les licenciements dits boursiers, mais les licenciements, privilège de la nouvelle féodalité patronale.
- L'actuel vide juridique qui désarme les délégués et les salariés dès qu'une fermeture est annoncée doit être comblé. En cas de fermeture, vente, concentration, les pouvoirs suspensifs de la représentation salariale doivent pouvoir s'exercer. Que les erreurs stratégiques ou les mauvaises intentions patronales soient contrebalancées par un pouvoir suspensif de la représentation salariale, et un accès à la gestion directe de l'entreprise, avant fermeture et naufrage dans un tribunal de commerce, toujours complaisant à l'égard du patron.
- Le droit à l'emploi est la justice qui doit être rendue aux nouvelles générations. Au lieu de la démagogie qui consiste à dire que la dette doit être remboursée pour ne pas laisser aux jeunes son poids, nous devons avancer aux jeunes la perspective immédiate d'un emploi stable et utile. Cette dette n'est pas la nôtre, l'emploi des jeunes est notre dette sociale.

Voilà ce qu'une délégation syndicale CGT doit revendiquer lors de cette négociation. Pas un « compromis historique » entre capital et travail, sur le dos du travail. Une rupture avec le profit et sa dette, pour une transformation sociale.